

Modern Slavery Report 2025

Matrox Graphics Inc.

Matrox Central Services Inc.



This Modern Slavery Report (the "Report") addresses the period from April 1st, 2025, to March 31st, 2026, and has been prepared in compliance with the Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act (Canada) (the "Act"). This Report is made on behalf of Matrox Graphics Inc, Matrox Central Services Inc. ("hereafter Matrox") and Lortron Holding Corporation Ltd ("Lortron") as controlling entity of Matrox (collectively, "we", "us" or "our"). A French version of this Report is appended to the end of the English version.

1. Introduction

Forced labour and child labour, each as defined in the Act, are crimes and serious violations of human rights. As a leading High-Tech company, **Matrox** recognizes the important role that we have in ensuring that our operations and products, and the supply chains that support these, adhere to the highest ethical standards, including the prevention and identification of forced labour and child labour in our supply chain. This Report sets out the steps we have taken during Fiscal 2025 to prevent and reduce the risk that forced labour or child labour is used at any step in the production of goods in Canada or elsewhere by Matrox or of goods imported into Canada by Matrox.

As an organization, we recognize that addressing modern child labour is a complex and multifaceted challenge that requires collective action and unwavering commitment from all stakeholders. By integrating ethical principles, social responsibility, and respect for human rights into our business operations, we strive to contribute to a world where every child can thrive, learn, and grow in a safe and nurturing environment.

We are committed to continuous improvement and transparency in our efforts to combat modern child labour. We regularly review and enhance our policies, practices, and initiatives to ensure alignment with evolving standards and best practices in the field.

2. Our Business

Matrox is a privately held high-tech organisation with approximately 500 employees headquartered in Quebec, Canada. Matrox is controlled by Lortron, a holding company incorporated federally under the *Canada Business Corporations Act* with its offices in Quebec. Matrox has been a market leader in designing software and hardware solutions for an array of high-tech customers for 50 years. Matrox combines engineering excellence with deep industry expertise to deliver unique solutions that help our customers achieve their goals. Matrox has established itself as a market leader by consistently meeting customer requirements for innovative technology and the highest manufacturing standards.

More precisely, Matrox Graphics inc., a company incorporated in Quebec, designs, sells and distributes its products through a network of worldwide sales offices and distribution centers. Our sales offices are primarily located in Canada, the United States, the United Kingdom and Germany. Matrox Central Services Inc., a company incorporated in Quebec, provides support services to Matrox Graphic Inc and its affiliates, including administrative, operations, supply chain, manufacturing and distribution services. Most of the manufacturing is done out of Dorval, Quebec, Canada but we also utilize two Tier-1 manufacturing subcontractors in China and Malaysia. Matrox's supply chain includes companies that supply goods and services to our organization.

We procure a significant proportion of goods and services from a select number of suppliers and have established strategic, long-term, and transparent relationships with them. We engage with all suppliers in an ethical and socially responsible way. Our supply chains include the sourcing of raw materials, packaging supplies, machinery, maintenance components, and other direct materials such as metal, connectors, stationaries. Our supply chains involving our direct (Tier 1) suppliers can be broadly grouped as goods/equipment and services.

Matrox' supply chain activities play an essential role in our business. The components that we purchase are used to manufacture our products in Dorval, Quebec, and at Tier-1 manufacturers. In 2025, the main components and materials we purchased to manufacture our finished goods are listed below; as well as the main countries those were supplied from:

- Asics, ICs, memory, FPGAs (field programmable devices), and EEPROMs are mainly sourced from Taiwan, China, the Philippines, Thailand, Japan, and South Korea.
- Capacitors, resistors, inductors, MOSFETs, connectors, oscillators, switches, power supplies, and PCBs are mainly sourced from South Korea, Taiwan, China, the United Kingdom, Japan, Malaysia, the United States, Singapore, Thailand, Germany, and Israel.
- Metal, cables, packaging, and hardware (screws, inserts, etc.) are mainly sourced from China and Canada.

3. Our Policies and Due Diligence

Our organizational and governance policies serve to communicate our values and expectations. These policies set a high bar for ourselves, our suppliers, and our selling partners, and make it clear that we do not tolerate any forms of forced labour or child labour. We are committed to consistently evolving and improving our approach. We do not tolerate child, forced or bonded labour in any of our operations or by suppliers working for us. We employ a range of measures, including through carrying our due diligence and audits to monitor the performance of our suppliers, to prevent our activities having a negative impact on human rights. We expect our suppliers to comply with all applicable legal requirements in the jurisdictions in which they operate. Further details on some of our policies can be found below:

Human Rights Policy

Respect for human rights is a fundamental corporate responsibility and a core value at Matrox. In 2024, we formalized our commitment by establishing the Matrox Human Rights Policy, which is available on our website: [Matrox Human Rights Policy](#). The Matrox Human Rights Policy is based on leading international standards, including the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, the OECD Guidelines for Multinational Enterprises on Responsible Business Conduct, and the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO). We prioritize human rights in all aspects of our operations and business relationships and formally prohibit any form of forced labour, child labour or modern slavery and are committed to taking effective measures to identify, prevent and address such risks in our business operations and supply chains.

Supplier Code of Conduct

The Matrox Supplier Code of Conduct (“Supplier Code”) became effective on February 1, 2025. The Supplier Code details the requirements and expectations we have of our suppliers, their supply chains, and those with whom we engage. We expect our suppliers to comply with all applicable legal requirements in the jurisdictions in which they operate and consistently monitor and enforce our Supplier Code of Conduct in their own operations and supply chain. In particular, we expressly prohibit suppliers from engaging in or tolerating forced and child labour and set out detailed expectations regarding working conditions, health and safety, environmental responsibility and other matters. Our Supplier Code also sets forth our principles of inclusivity and accountability and provides a reporting mechanism so that anyone can report concerns in respect of compliance with the Supply Code to Matrox directly. We engage with suppliers that are committed to these same principles and suppliers commit to these standards as a condition of doing business with us. You can read the full policy on the Matrox Video website: [Supplier Code of Conduct | Matrox Video](#).

Code of Business Conduct

*We are committed to conducting our business in a lawful and ethical manner. Our **Code of Business Conduct** is the foundation of our company policies and sets out guiding principles on professional conduct and establishes that in performing their job duties, Matrox employees should always act lawfully, ethically and in the best interests of Matrox.*

Anti Corruption, Bribery and Whistleblower Policy

*This **Anti Corruption, Bribery and Whistleblower Policy** exists to set out the responsibilities of Matrox and those who work for us in regard to observing and upholding our zero-tolerance position on bribery and corruption.*

This Policy also exists to act as a source of information and guidance for those working for Matrox and its subsidiaries. It helps employees recognize and deal with bribery and corruption issues, as well as understand their responsibilities. Matrox and its subsidiaries value honesty, integrity, transparency and professionalism in dealings with clients, suppliers, competitors and government officials alike. It is the policy of the Company to compete fairly and engage in business practices that comply with the Corruption of Foreign Public Officials Act (“CFPOA”) and the Criminal Code (“Criminal Code”) in Canada, the Foreign Corrupt Practices Act of 1977, as amended (“FCPA”) in the United States, and the Anti-Bribery Act, 2010 in the United Kingdom, together with all other anti-corruption and anti-bribery laws and regulations applicable to the Company’s business anywhere in the world (“Anti-Corruption Laws”).

Harassment Policy

Matrox is committed to providing a work environment free from harassment and discrimination thereby promoting respect between individuals at all levels of the organization and safeguarding the physical and psychological well-being of its employees. Matrox will take reasonable means to prevent harassment and impose the necessary sanctions to end psychological harassment when made aware of the existence of such harassment. It is understood that Matrox will not tolerate threats or acts of retaliation or retribution against employees for using the complaint channels. Any employee found to have engaged in psychological or sexual harassment will be subject to administrative or disciplinary measures.

Zero Tolerance of Violence in the workplace Policy

Matrox Policy on Zero tolerance of Violence in the workplace is to ensure that every employee has the right to work in an environment free of violence. Matrox is committed to providing a work environment free of all forms of violence and to taking the necessary measures to ensure that no employee is subjected to violence at work, including domestic, family or sexual violence.

Matrox is committed to taking appropriate action against anyone who engages in workplace violence against another employee.

Social Responsibility Policy Regarding Conflict Minerals

Matrox Social Responsibility Policy Regarding Conflict Minerals relates to the Matrox use of conflict minerals, cobalt & mica originating from the Democratic Republic of Congo as well as the nine adjoining countries in our supply chain. The policy outlines and defines the requirements imposed by our customers who are regulated by the U.S. Securities and Exchange Commission. The policy explains Matrox's legal obligations, its ethical standpoint, its willingness to comply, and the adoption of due diligence measures and their effects on procurement and public relations.

Due Diligence

We expect third parties with which we work to adhere to business principles and values similar to our own and to comply with all applicable laws and regulations. Before making any commitments towards third parties, we take steps to appropriately evaluate the relationship and mitigate any associated risks by carrying out risk-based due diligence and checks.

While the risk that our employees working in our facilities in North America and in the European jurisdictions in which we operate are subjected to forced labour or child labour to be low, our assessment is not based on an assumption that these risks do not exist in those jurisdictions. We recognised that force labour, child labour and other forms of labour exploitation can occur in all countries, including Canada, the United States, and countries in Europe, particularly among vulnerable groups such as migrant workers, temporary workers, and workers in lower-wage or less regulated sectors. Our assessment of low risk is based on several factors, including the nature of our operations, our direct control over hiring and employment practices in our own facilities, our internal policies and procedures and the legal and regulatory frameworks applicable in the jurisdictions where our facilities and offices are located. We also considered external risk indicators, including the Walk Free Global Slavery Index, which identifies Canada and the United States as jurisdictions with relatively low estimated prevalence of modern slavery compared with higher-risk countries. For our European operations, we assess risk by reference to the specific countries in which we operate, rather than treating Europe as a single risk category, and we take into account applicable local labour laws, enforcement frameworks, and available country-level risk indicators. However, we acknowledge that we have less visibility and control over our third-party manufacturers and suppliers and the risks of forced and child labour in their supply chains. In order to mitigate this risk, we follow a due diligence approach that includes the following steps:

- *Prior to accepting a new key supplier, we require that they complete our supplier assessment survey. This attests to the supplier's compliance with internationally recognized Human Rights standards, legislation and conventions. Additionally, the supplier must provide copies of relevant compliance documents or a copy of their plan to manage compliance with relevant standards, legislation, labour law standards and convention.*

- *Many of our material suppliers are large public entities such as Intel, AMD, and TI which have attested to their compliance with Forced labour and child labour laws.*
- *Moreover, Matrox adheres to the following due diligence processes: supplier and manufacturing visits, supplier attestation, third party audits, identifying and assessing adverse impacts in operations, supply chains, and business relationships, ceasing, preventing, or mitigating adverse impacts.*
- *In 2025, we began formally notifying suppliers about the Human Rights Policy and Supplier Code of Conduct. High-risk or key suppliers were required to acknowledge and agree to these standards in writing.*
- *In 2025 and 2026, we continued sending letters to suppliers requiring them to acknowledge our Human Rights Policy and Supplier Code of Conduct. We also expanded our coverage by addressing these requirements during calls with suppliers and vendors. In addition, we asked our top 5 suppliers to provide their policies or guidelines describing how they combat modern slavery within their supply chains. To reinforce these expectations, we include a link to our Supplier Code of Conduct and to our Human Rights Policy on all purchase orders.*

4. Assessing Our Risk

Matrox engages in various activities to identify, assess, and manage supplier risk. In assessing the risk of forced and child labour in our business and supply chains, we refer to external data sources, engage with our peers, and when feasible we conduct risk assessments. To identify the business activities with the greatest exposure to these risks, we consider the following factors:

- *Reliance on low skilled workforce*
- *Dangerous or undesirable work*
- *Presence of labour intermediaries*
- *Offshore production*
- *Long, complex, or non-transparent supply chains*
- *Presence of child labour*
- *Jurisdictional risks including poverty, conflict, and enforcement of international human rights standards*

Our exposure to the risk of forced labour and/or child labour increases when we engage with third parties, particularly in categories such as manufacturing and packaging.

We rely on the cooperation of our suppliers and business partners, and we expect them to meet the highest standards of quality and ethics, as set out in our policies and codes of conduct, and as discussed elsewhere in this report.

Where appropriate, additional due diligence measures are undertaken, including requiring key suppliers to complete a detailed questionnaire or respond to additional follow-up questions. In

the event that we become aware of any concerns within our supply chain that are not in compliance with our standards, we expect that the supplier will implement corrective measures. Continued noncompliance may lead to additional remediation actions, up to and including termination of the business relationship as set out below.

5. Our Commitments

Steps to Prevent and Reduce Risks of Forced and Child Labour

- *Dealing with tier 1 suppliers and providers who have policies and measures in place;*
- *Conducting an internal assessment of risks of forced labour and/or child labour in the organization's activities and supply chains;*
- *Addressing practices in the organization's activities and supply chains that increase the risk of forced labour and/or child labour;*
- *Requiring suppliers to have in place policies and procedures for identifying and prohibiting the use of forced labour and/or child labour in their activities and supply chains;*
- *Strengthening and further developing our Human Rights Policy and a Supplier Code of Conduct;*
- *Strengthening and further developing our anti-forced labour and/or child labour contractual clauses;*
- *Developing and implementing anti-forced labour and/or child labour standards, codes of conduct and/or compliance checklists;*
- *Auditing Key suppliers;*
- *Onsite visits to key suppliers*
- *Engaging with supply chain partners on the issue of addressing forced labour and/or child labour;*

In 2024, Matrox took meaningful steps to strengthen its approach to ethical business practices and human rights by introducing two key policies: the **Matrox Human Rights Policy** and the **Matrox Supplier Code of Conduct**. These policies were developed to formalize our longstanding commitment to upholding human rights and preventing forced and child labour in our operations and supply chains. The Human Rights Policy outlines our core principles and expectations regarding the protection and promotion of human rights across all business activities, while the Supplier Code of Conduct sets clear, enforceable standards for ethical conduct, labour practices, and compliance for our suppliers. Both policies were implemented through internal training, direct communication with employees and suppliers, and integration into supplier onboarding and compliance procedures. Suppliers were notified of these new requirements, and certain key suppliers were asked to formally acknowledge and accept the terms. These actions were taken to enhance transparency, promote accountability, and align our supply chain practices with internationally recognized labour and human rights standards.

During 2025–2026, Matrox continued to strengthen its approach to modern slavery, human rights, ethical business conduct, and responsible supply chain management.

As part of our supplier onboarding and qualification process, we provide new suppliers with Matrox’s Supplier Code of Conduct and Human Rights Policy and require them to acknowledge their awareness of, and commitment to, the Matrox Supplier Code of Conduct and Matrox Human Rights Policy. This acknowledgment is obtained through our Letter of Conduct, which confirms that suppliers understand and agree to uphold these standards in their operations, including any subcontracted work. We believe that the foundation of a strong and responsible business partnership is a shared commitment to core values.

In addition, we have requested that our top suppliers provide us with a copy of their own modern slavery policy, so that we can assess whether their standards are aligned with Matrox’s expectations.

Matrox has also incorporated human rights, modern slavery, and suppliers conduct requirements into its Purchase Terms and Conditions, supplier contracts, customer agreements, and partner agreements, where applicable. These terms require suppliers and other business partners to comply with the Matrox Human Rights Policy and the Matrox Supplier Code of Conduct. Any breach of these policies, including involvement in forced labour or child labour, may result in the suspension or termination of the sales order, contract, or business relationship. These policies and related terms are available on the Matrox website and are referenced in our supplier onboarding and contracting processes.

Remediation Measures

Based on the mapping of our active suppliers, the identification of our key suppliers and the in-depth analysis to determine whether any of these suppliers present a higher risk of exposure to modern-day slavery, in fiscal year 2025 no known incidents or significant risks of modern-day slavery were identified and as such we have not taken any remediation measures. We will nevertheless remain vigilant in this regard and will continue to rely on a procurement process that is built around the commitments outlined herein.

Our Code of Business Conduct and our Anti Corruption, Bribery and Whistleblower Policy require all employees and contract workers of Matrox to report actual or possible misconduct. We also undertake diligence efforts (as further described in this Report) to ensure that the risk of forced labour and child labour is mitigated in our business and supply chains. In the event that we discover any forced labour or child labour in our business and supply chains, we would consider taking the following measures to remediate such forced labour or child labour:

- *Suspension or termination of a supplier, sub-supplier or contractor;*

- *Actions to prevent forced labour or child labour and associated harms from reoccurring;*
- *Actions to support victims of forced labour or child labour;*
- *Capacity-building measures, enhanced supervision and/or monitoring of supplier, sub-supplier or contractor.*

Training

The members of our procurement team have the option of enrolling in various modules of training program provided by various third-party assessor of the environmental, social and governance performance of organizations and their supply chains. Part of these training programs covers human rights issues such as forced labour and child labour. We also regularly review our policies to ensure they continue to be up-to-date, relevant and effective.

In year 2025-2026, Matrox also introduced mandatory training for key employees in the logistics department who interact with suppliers that may present higher supply chain risks. The purpose of this training is to raise awareness of modern slavery and human rights risks, help employees identify potential warning signs in the supply chain, and reinforce the importance of escalating any concerns. Matrox will continue to emphasize employee training and awareness so that relevant personnel remain informed about these issues and understand their role in supporting responsible sourcing practices.

6. Our Progress and Effectiveness

Matrox continues to take steps to assess and improve the effectiveness of its efforts to prevent and reduce the risks of forced labour and child labour in its activities and supply chains. We monitor relevant activities, supplier responses, training participation, and any concerns or reports that may arise. If relevant reports or concerns come to our attention, we will review that information and consider it in the review of our policies and procedures related to forced and child labour. This may include the development and implementation of a formalized system to assess effectiveness and appropriate Key Performance Indicators, if appropriate.

In 2025 and 2026, we continued to strengthen supplier engagement and policy adherence. Letters were sent to approximately 83 suppliers requesting that they acknowledge Matrox's *Human Rights Policy and Supplier Code of Conduct, including expectations related to ethical labour standards, forced labour, child labour, and modern slavery. To date, we have received written acknowledgements from 75 suppliers and are following up with the remaining suppliers whose confirmations remain outstanding. We will continue to send letters to additional suppliers as part of our ongoing supplier engagement and due diligence efforts. A centralized compliance record is maintained to support transparency, tracking, and accountability. We also expanded the coverage of our supplier's engagement by discussing these requirements during calls and meetings with suppliers and vendors, including as part of business reviews where applicable. In addition, we include a link to our Supplier Code of Conduct on all purchase orders to reinforce our*

expectations and ensure ongoing visibility of our standards. As part of our governance framework, we continuously monitor compliance with our internal policies and review any concerns that are raised. To date, no significant issues or complaints related to modern slavery have been identified. Looking ahead, we will enhance employee awareness of our modern slavery policies through dedicated briefing sessions, the recommendation of relevant training programs, and active tracking of participation to promote widespread understanding and engagement across the organization. Employees in procurement have completed relevant training courses, and additional training and awareness initiatives are planned for the coming year. Looking ahead, we intend to target a larger internal audience, including employees involved in supplier selection, purchasing, engineering, and supplier management. We also plan to involve engineering teams more directly and align them with the same initiative, particularly where they interact with suppliers or influence supplier selection and qualification.

Our goals for the coming year include: expanding awareness and training to a larger audience; involving engineering teams and aligning them with the initiative; including modern slavery and human rights topics in business reviews and supplier meetings; continuing to track supplier acknowledgements and follow up on outstanding confirmations; and conducting physical audits of key sites and suppliers where appropriate.

In addition, we will continue to reinforce contractual compliance by monitoring the inclusion of modern slavery due diligence clauses in supplier agreements and upholding the internal legal requirement that all contracts incorporate appropriate provisions addressing modern slavery and human rights.

7. Approval & Signature

In accordance with paragraph 11(4)(b)(ii) of the Act, this Report was approved by the Board of Directors of Lortron on May 31st, 2026, and has been submitted to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness in Canada. This Report is also available on Matrox company website at www.matrox.com.

In accordance with the requirements of the Act, and in particular section 11 thereof, I attest that I have reviewed the information contained in this Report for Matrox Graphics Inc., Matrox Central Services Inc. and Lortron Holding Corporation Ltd. Based on my knowledge, and having exercised reasonable diligence, I attest that the information in this Report is true, accurate and complete in all material respects for the purposes of the Act, for the reporting year listed above.



Lorne Trottier
President
May 31st, 2026

I have the authority to bind Lortron Holding Corporation Ltd

Rapport sur l'esclavage moderne 2025

Graphiques Matrox Inc.

Services Centraux Matrox Inc.



*Le présent rapport sur l'esclavage moderne (le « **Rapport** ») porte sur la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 et a été préparé conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la « **Loi** »). Le présent rapport est rédigé au nom de Graphiques Matrox Inc., Services Centraux Matrox Inc. (« ci-après **Matrox** ») et Lortron Holding Corporation Ltd (« **Lortron** ») en tant qu'entité contrôlante de Matrox (collectivement, « **nous** », « **notre** » ou « **nos** »).*

1. Introduction

Le travail forcé et le travail des enfants, tels qu'ils sont définis dans la Loi, constituent des crimes et des violations graves des droits de la personne. En tant qu'entreprise chef-de-file en haute technologie, **Matrox** reconnaît le rôle important que nous avons à jouer pour garantir que nos opérations et nos produits, ainsi que les chaînes d'approvisionnement qui les soutiennent, respectent les normes éthiques les plus élevées, y compris la prévention et l'identification du travail forcé et du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Le présent Rapport décrit les mesures que nous avons prises au cours de l'exercice 2025 pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par Matrox ou de biens importés au Canada par Matrox.

En tant qu'organisation, nous reconnaissons que la lutte contre le l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants est un défi complexe, revêtant plusieurs aspects, qui nécessite une action collective et un engagement inébranlable de toutes les parties prenantes. En intégrant des principes éthiques, la responsabilité sociale et le respect des droits de la personne dans nos activités commerciales, nous nous efforçons de contribuer à un monde où chaque enfant peut s'épanouir, apprendre et grandir dans un environnement sécuritaire et stimulant.

Nous nous engageons à nous améliorer continuellement et à faire preuve de transparence dans nos efforts pour lutter contre l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants. Nous révisons et améliorons régulièrement nos politiques, pratiques et initiatives pour assurer l'harmonisation avec l'évolution des normes et des meilleures pratiques dans le domaine.

2. Notre Entreprise

Matrox est une organisation privée de haute technologie qui compte environ 500 employés et dont le siège social est situé au Québec, au Canada. Matrox est contrôlée par Lortron, une société de portefeuille constituée au niveau fédéral en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Canada, dont les bureaux sont au Québec. Depuis 50 ans, Matrox est un leader du marché dans la conception de solutions logicielles et matérielles pour un large éventail de clients de haute technologie. Matrox combine l'excellence de l'ingénierie avec une expertise approfondie de l'industrie pour fournir des solutions uniques qui aident nos clients à atteindre leurs objectifs. Matrox s'est imposé comme un chef-de-file du marché en répondant constamment aux exigences des clients en matière de technologie innovante et de normes de fabrication les plus élevées.

Plus précisément, Graphiques Matrox Inc., une entreprise constituée au Québec, conçoit, vend et distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau mondial de bureaux de vente et de centres de distribution. Nos bureaux de vente sont principalement situés au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Services Centraux Matrox Inc., une société constituée au Québec, fournit des services de soutien à Graphiques Matrox Inc. et à ses sociétés affiliées, y compris des services administratifs, d'exploitation, de chaîne d'approvisionnement, de fabrication et de distribution. La majeure partie de la fabrication de nos produits est effectuée à Dorval, Québec, Canada, mais nous utilisons également deux sous-traitants de fabrication de niveau 1 en Chine et en Malaisie. La chaîne d'approvisionnement de Matrox comprend des entreprises qui fournissent des biens et des services à notre organisation.

Nous achetons une proportion importante de biens et de services auprès d'un certain nombre de fournisseurs et avons établi des relations stratégiques, à long terme et transparentes avec eux. Nous nous engageons auprès de tous les fournisseurs de manière éthique et socialement responsable. Nos chaînes d'approvisionnement comprennent l'approvisionnement en matières premières, en fournitures d'emballage, en machines, en composants de maintenance et en autres matériaux directs, tels que le métal, les connecteurs, les papeteries. Nos chaînes d'approvisionnement impliquant nos fournisseurs directs (niveau 1) peuvent être regroupées en biens/équipements et services.

Les activités de la chaîne d'approvisionnement de Matrox jouent un rôle essentiel dans nos activités. Les composants que nous achetons sont utilisés pour fabriquer nos produits à Dorval, au Québec ainsi que par nos sous-traitants de niveau 1. En 2025, les principaux composants et

matériaux que nous avons achetés pour fabriquer nos produits finis sont énumérés ci-dessous, ainsi que les principaux pays d'où ils proviennent :

- Les Asics, les circuits intégrés, la mémoire, les FPGAs (circuit intégré prédiffusé programmable) et les EEPROMs proviennent principalement de Taïwan, de la Chine, des Philippines, de la Thaïlande, du Japon et de la Corée du Sud.
- Les condensateurs, résistances, inductances, MOSFET, connecteurs, oscillateurs, commutateurs, alimentations et circuits imprimés proviennent principalement de la Corée du Sud, de Taïwan, de la Chine, du Royaume-Uni, du Japon, de la Malaisie, des États-Unis, de Singapour, de la Thaïlande, de l'Allemagne et d'Israël.
- Le métal, les câbles, les emballages et la quincaillerie (vis, inserts, etc.) proviennent principalement de la Chine et du Canada.

3. Nos politiques et notre diligence raisonnable

Nos politiques organisationnelles et de gouvernance servent à communiquer nos valeurs et nos attentes. Ces politiques placent la barre très haute pour nous-mêmes, nos fournisseurs et nos partenaires de vente et indiquent clairement que nous ne tolérons aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants. Nous nous engageons à faire évoluer et à améliorer constamment notre approche. Nous ne tolérons pas le travail des enfants, le travail forcé ou la servitude dans aucune de nos opérations ou chez les fournisseurs travaillant pour nous. Nous employons une série de mesures, notamment en effectuant notre diligence raisonnable et des audits pour surveiller les performances de nos fournisseurs, afin d'éviter que nos activités n'aient un impact négatif sur les droits de la personne. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les exigences légales applicables dans les juridictions dans lesquelles ils opèrent. Vous trouverez ci-dessous de plus amples détails sur certaines de nos politiques :

Politique en matière de droits de la personne

Le respect des droits de la personne est une responsabilité d'entreprise fondamentale et une valeur fondamentale chez Matrox. En 2024, nous avons officialisé notre engagement en établissant notre politique en matière de droits de la personne, disponible sur notre site Web [Politique de Matrox en matière de droits de la personne](#). La politique Matrox sur les droits de la personne s'appuie sur les normes internationales de premier plan, notamment les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne, les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous préconisons les droits de la personne dans tous les aspects de nos activités et de nos relations

d'affaires et nous interdisons formellement toute forme de travail forcé, de travail des enfants ou d'esclavage moderne, et nous nous engageons à prendre des mesures efficaces pour identifier, prévenir et traiter ces risques dans nos opérations commerciales et nos chaînes d'approvisionnement.

Code de conduite des fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs de Matrox (« Code des fournisseurs ») est entré en vigueur le 1er février 2025. Le Code des fournisseurs détaille nos exigences et attentes à l'égard de nos fournisseurs, de leurs chaînes d'approvisionnement et des personnes avec lesquelles nous collaborons. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les exigences légales applicables dans les juridictions où ils exercent leurs activités et qu'ils surveillent et appliquent constamment notre Code de conduite des fournisseurs dans leurs propres opérations et chaîne d'approvisionnement. En particulier, nous interdisons expressément aux fournisseurs de s'engager ou de tolérer le travail forcé et le travail des enfants, et nous définissons des attentes détaillées concernant les conditions de travail, la santé et la sécurité, la responsabilité environnementale et d'autres questions. Notre Code de conduite des fournisseurs énonce également nos principes d'inclusivité et de responsabilité, et offre un mécanisme de déclaration permettant à toute personne de signaler directement à Matrox des préoccupations concernant la conformité au Code de conduite des fournisseurs. Nous collaborons avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter ces mêmes principes et les fournisseurs s'engagent à respecter ces normes comme condition pour faire affaire avec nous. Vous pouvez lire la politique complète sur le site Web de Matrox Video [Supplier Code of Conduct | Matrox Video](#)

Code de conduite des affaires

*Nous nous engageons à mener nos activités de manière légale et éthique. Notre **code de conduite des affaires** est le fondement de nos politiques d'entreprise et établit des principes directeurs sur la conduite professionnelle et établit que dans l'exercice de leurs fonctions, les employés de Matrox doivent toujours agir de manière légale, éthique et dans le meilleur intérêt de Matrox.*

Politique de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la dénonciation de faits

*Cette **politique de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et dénonciation de faits** a pour but de définir les responsabilités de Matrox et de ceux qui travaillent pour nous en ce qui concerne le respect de notre position de tolérance zéro en matière de pots-de-vin et de corruption.*

Cette politique existe également pour servir de source d'information et de conseils pour ceux qui travaillent pour Matrox et ses filiales. Elle aide les employés à reconnaître et traiter les situations de corruption, ainsi qu'à comprendre leurs responsabilités. Matrox et ses filiales valorisent l'honnêteté, l'intégrité, la transparence et le professionnalisme dans leurs relations avec les clients, les fournisseurs, les concurrents et les représentants du gouvernement. La Société a pour politique de livrer une concurrence loyale et d'adopter des pratiques commerciales conformes à

la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (« LCAPE ») et au Code criminel (« Code criminel ») au Canada, à la Foreign Corrupt Practices Act de 1977, telle que modifiée (« FCPA »), aux États-Unis, à la Loi de 2010 sur la lutte contre la corruption au Royaume-Uni ainsi que toutes les autres lois et réglementations anti-corruption applicables aux activités de la Société partout dans le monde (« Lois anti-corruption »).

Politique sur le harcèlement

Matrox s'engage à fournir un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination, favorisant ainsi le respect entre les individus à tous les niveaux de l'organisation et préservant le bien-être physique et psychologique de ses employés. Matrox prendra des moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement et imposera les sanctions nécessaires pour mettre fin au harcèlement psychologique lorsqu'elle sera informée de l'existence d'un tel harcèlement. Il est entendu que Matrox ne tolérera pas les menaces ou les actes de représailles contre les employés qui utilisent les canaux de plainte. Tout employé reconnu coupable de harcèlement psychologique ou sexuel fera l'objet de mesures administratives ou disciplinaires.

Politique de tolérance zéro à l'égard de la violence en milieu de travail

La politique de Matrox sur la tolérance zéro à l'égard de la violence sur le lieu de travail garantit que chaque employé a le droit de travailler dans un environnement exempt de violence. Matrox s'engage à offrir un environnement de travail exempt de toute forme de violence et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun employé ne soit soumis à de la violence au travail, incluant la violence conjugale, familiale ou sexuelle.

Matrox s'engage à prendre les mesures appropriées contre toute personne qui se livre à des actes de violence au travail contre un autre employé.

Politique de responsabilité sociale concernant les minerais de conflit

*La politique de **Responsabilité sociale de Matrox concernant les minerais de conflit** concerne l'utilisation par Matrox de minerais de conflit, de cobalt et de mica, provenant de la République démocratique du Congo ainsi que des neuf pays voisins, dans notre chaîne d'approvisionnement. La politique décrit et définit les exigences imposées par nos clients qui sont réglementés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La politique explique les obligations légales de Matrox, son point de vue éthique, sa volonté de se conformer et l'adoption de mesures de diligence raisonnable et leurs effets sur l'approvisionnement et les relations publiques.*

Diligence raisonnable

Nous attendons des tiers avec lesquels nous travaillons qu'ils adhèrent à des principes et valeurs commerciaux similaires aux nôtres et qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables. Avant de prendre des engagements envers des tiers, nous prenons des mesures pour

évaluer convenablement la relation et atténuer les risques associés en effectuant une diligence raisonnable et des contrôles basés sur les risques.

Bien que le risque que nos employés travaillant dans nos installations en Amérique du Nord et dans les juridictions européennes dans lesquelles nous opérons soient soumis au travail forcé ou au travail des enfants soit faible, nous reconnaissons que le travail forcé, le travail des enfants et d'autres formes d'exploitation de la main-d'œuvre peuvent se produire dans tous les pays, y compris le Canada, les États-Unis et les pays d'Europe, particulièrement parmi les groupes vulnérables tels que les travailleurs migrants, les travailleurs temporaires et les travailleurs de secteurs à bas salaire ou moins réglementés. Notre évaluation du faible risque repose sur plusieurs facteurs, notamment la nature de nos opérations, notre contrôle direct sur les pratiques d'embauche et d'emploi dans nos propres installations et bureaux, nos politiques et procédures internes, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires applicables dans les juridictions où se trouvent nos installations. Nous avons également examiné des indicateurs de risque externes, y compris l'Indice mondial de l'esclavage Walk Free, qui identifie le Canada et les États-Unis comme des juridictions avec une prévalence estimée relativement faible de l'esclavage moderne comparativement aux pays à risque plus élevé. Pour nos opérations européennes, nous évaluons les risques en nous référant aux pays spécifiques dans lesquels nous opérons, plutôt que de traiter l'Europe comme une seule catégorie de risque, et nous tenons compte des lois locales du travail applicables, des cadres d'application et des indicateurs de risque disponibles au niveau national. Cependant, nous reconnaissons que nous avons moins de visibilité et de contrôle sur nos fabricants et fournisseurs tiers et sur les risques de travail forcé et de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Afin d'atténuer ce risque, nous suivons une approche de diligence raisonnable qui comprend les étapes suivantes :

- *Avant d'accepter un nouveau fournisseur principal, nous exigeons qu'il réponde à notre sondage d'évaluation des fournisseurs. Cela atteste de la conformité du fournisseur aux normes, législations et conventions internationalement reconnues en matière de droits de la personne. De plus, le fournisseur doit fournir des copies des documents de conformité pertinents ou une copie de son plan pour gérer la conformité aux normes, à la législation, aux normes du droit du travail et aux conventions pertinentes.*
- *Plusieurs de nos fournisseurs de matériaux sont des entités publiques reconnues, telles qu'Intel, AMD et TI, qui ont attesté de leur conformité aux lois sur le travail forcé et le travail des enfants.*
- *De plus, Matrox adhère aux processus de diligence raisonnable suivants : visites des fournisseurs et des installations de fabrication, attestation des fournisseurs, audits par des tiers, identification et évaluation des impacts négatifs sur les opérations, les chaînes d'approvisionnement et les relations commerciales et cessation, prévention ou atténuation des impacts négatifs.*
- *En 2025, nous avons commencé à informer officiellement nos fournisseurs de notre Politique sur les droits de la personne et du Code de conduite des fournisseurs. Les fournisseurs à haut risque ou les fournisseurs clés étaient tenus de reconnaître et d'accepter ces normes par écrit.*

- *En 2025 et 2026, nous avons continué à envoyer des lettres aux fournisseurs exigeant qu'ils reconnaissent notre politique sur les droits de la personne et notre code de conduite des fournisseurs. Nous avons également élargi notre couverture en abordant ces exigences lors d'appels avec les fournisseurs et les vendeurs. De plus, nous avons demandé à nos 5 principaux fournisseurs de fournir leurs politiques ou directives décrivant comment ils combattent l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement. Pour renforcer ces attentes, nous incluons un lien vers notre Code de conduite des fournisseurs ainsi que notre Politique sur les droits de la personne de Matrox sur tous les bons de commande.*

4. Évaluation de nos risques

Matrox effectue diverses activités pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux fournisseurs. Pour évaluer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous nous référons à des sources de données externes, nous nous engageons avec nos pairs et, lorsque cela est possible, nous effectuons des évaluations des risques. Pour identifier les activités commerciales les plus exposées à ces risques, nous prenons en compte les facteurs suivants :

- *Dépendance à l'égard de la main-d'œuvre peu qualifiée*
- *Travail dangereux ou indésirable*
- *Présence d'intermédiaires en main-d'œuvre*
- *Production "offshore"*
- *Chaînes d'approvisionnement longues, complexes ou non transparentes*
- *Présence du travail des enfants*
- *Risques juridictionnels, y compris la pauvreté, les conflits et l'application des normes internationales en matière de droits de la personne*

Notre exposition au risque de travail forcé et/ou de travail des enfants augmente lorsque nous nous engageons avec des tiers, en particulier dans des catégories telles que la fabrication et l'emballage.

Nous comptons sur la coopération de nos fournisseurs et partenaires commerciaux et nous attendons d'eux qu'ils respectent les normes de qualité et d'éthique les plus élevées, telles qu'elles sont énoncées dans nos politiques et codes de conduite, et comme indiqué ailleurs dans ce Rapport.

Le cas échéant, des mesures de diligence raisonnable supplémentaires sont prises, notamment en exigeant des fournisseurs principaux qu'ils remplissent un questionnaire détaillé ou répondent à des questions de suivi supplémentaires. Dans le cas où nous prendrions connaissance de situations au sein de notre chaîne d'approvisionnement qui ne sont pas conformes à nos normes, nous nous attendons à ce que le fournisseur mette en œuvre des mesures correctives. Une non-

conformité persistante peut entraîner des mesures correctives supplémentaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation d'affaires, comme indiqué ci-dessous.

5. Nos engagements

Mesures visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

- *Faire affaire avec des fournisseurs de niveau 1 et les fournisseurs qui ont mis en place des politiques et des mesures ;*
- *Effectuer une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation ;*
- *Considérer les pratiques dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation qui augmentent le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants ;*
- *Exiger des fournisseurs qu'ils mettent en place des politiques et des procédures pour identifier et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement ;*
- *Renforcer et continuer à développer nos politiques et nos processus de protection de l'enfance ;*
- *Renforcer et continuer à développer nos clauses contractuelles contre le travail forcé et/ou le travail des enfants ;*
- *Élaborer et mettre en œuvre des normes, des codes de conduite et/ou des listes de contrôle de conformité contre le travail forcé et/ou le travail des enfants ;*
- *Auditer les principaux fournisseurs;*
- *Visites physiques chez les principaux fournisseurs;*
- *Échanger avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la question de la lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.*

En 2024, Matrox a pris des mesures significatives pour renforcer son approche en matière de pratiques commerciales éthiques et de droits de la personne en introduisant deux politiques clés : la **politique de Matrox en matière de droits de la personne** et le **Code de conduite des fournisseurs de Matrox**. Ces politiques ont été élaborées pour officialiser notre engagement de longue date à faire respecter les droits de la personne et à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. La politique en matière de droits de la personne décrit nos principes fondamentaux et nos attentes en matière de protection et de promotion des droits de la personne dans toutes les activités commerciales, tandis que le Code de conduite des fournisseurs établit des normes claires et exécutoires en matière de conduite éthique, de pratiques de travail et de conformité pour nos fournisseurs. Les deux politiques ont été mises en œuvre par le biais de formations internes, de communications directes avec les employés et les fournisseurs et de leur incorporation dans les procédures d'intégration et de conformité des fournisseurs. Les fournisseurs ont été informés de ces nouvelles exigences et certains fournisseurs clés ont été invités à reconnaître et accepter officiellement les conditions. Ces mesures ont été prises pour accroître la transparence,

promouvoir la responsabilisation et harmoniser les pratiques de notre chaîne d'approvisionnement avec les normes du travail et des droits de la personne reconnues à l'échelle internationale.

Entre 2025 et 2026, Matrox a continué de renforcer son approche de l'esclavage moderne, des droits de la personne, de la conduite éthique des affaires et de la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de notre processus d'intégration et de qualification des fournisseurs, nous fournissons aux nouveaux fournisseurs le Code de conduite des fournisseurs de Matrox et la Politique des droits de la personne de Matrox, et exigeons qu'ils reconnaissent leur connaissance et leur engagement envers le Code de conduite des fournisseurs Matrox et la Politique des droits de la personne Matrox. Cette reconnaissance est obtenue par notre lettre de reconnaissance, qui confirme que les fournisseurs comprennent et acceptent de respecter ces normes dans leurs opérations, y compris tout travail sous-traité. Nous croyons que la base d'un partenariat d'affaires solide et responsable est un engagement partagé envers les valeurs fondamentales.

De plus, nous avons demandé à nos principaux fournisseurs de nous fournir une copie de leur propre politique relative à l'esclavage moderne, afin que nous puissions évaluer si leurs normes correspondent aux attentes de Matrox.

Matrox a également intégré les droits de la personne, l'esclavage moderne et les exigences de conduite des fournisseurs dans ses conditions d'achat, contrats avec les fournisseurs, ententes avec les clients et ententes de partenaires, le cas échéant. Ces conditions exigent que les fournisseurs et autres partenaires commerciaux respectent la politique des droits de la personne de Matrox et le Code de conduite des fournisseurs de Matrox. Toute violation de ces politiques, y compris l'implication dans le travail forcé ou le travail des enfants, peut entraîner la suspension ou la résiliation de l'ordre de vente, du contrat ou de la relation commerciale. Ces politiques et conditions connexes sont disponibles sur le site web de Matrox et sont mentionnées dans nos processus d'intégration et de contractualisation avec les fournisseurs.

Mesures correctives

Sur la base de la cartographie de nos fournisseurs actifs, de l'identification de nos principaux fournisseurs et de l'analyse approfondie visant à déterminer si l'un de ces fournisseurs présente un risque plus élevé d'exposition à l'esclavage moderne, au cours de l'exercice 2025 aucun incident connu ou risque significatif d'esclavage moderne n'a été identifié et nous n'avons donc pris aucune mesure corrective. Nous resterons néanmoins vigilants à cet égard et continuerons de nous appuyer sur un processus d'approvisionnement fondé sur les engagements énoncés dans le présent document.

Notre Code de conduite des affaires et notre Politique de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la dénonciation de faits exigent que tous les employés et travailleurs contractuels de Matrox signalent les inconduites réelles ou potentielles. Nous déployons également des efforts de diligence (tels que décrits plus en détail dans le présent Rapport) pour nous assurer que le risque de travail forcé et de travail des enfants est atténué dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Dans le cas où nous découvririons une situation de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous envisagerions de prendre les mesures suivantes pour remédier à ce travail forcé ou au travail des enfants :

- *Suspension ou résiliation d'un fournisseur, d'un sous-traitant ou d'un entrepreneur ;*
- *Mesures visant à prévenir le travail forcé ou le travail des enfants et les préjudices qui y sont associés ;*
- *Actions de soutien aux victimes du travail forcé ou du travail des enfants ;*
- *Mesures de renforcement des capacités, supervision et/ou suivi renforcés des fournisseurs, sous-traitants ou entrepreneurs.*

Formation

Les membres de notre équipe d'approvisionnement ont la possibilité de s'inscrire à divers modules de formation dispensés par des tierces parties, évaluateurs de la performance environnementale, sociale et de gouvernance des organisations et de leurs chaînes d'approvisionnement. Certains programmes de formation couvrent des sujets de droits de la personne, telles que le travail forcé et le travail des enfants. Nous révisons également régulièrement nos politiques pour nous assurer qu'elles continuent d'être à jour, pertinentes et efficaces.

En 2025-2026, Matrox a également introduit une formation obligatoire pour les employés clés du département logistique qui interagissent avec des fournisseurs susceptibles de présenter des risques accrus pour la chaîne d'approvisionnement. Le but de cette formation est de sensibiliser aux risques liés à l'esclavage moderne et aux droits de la personne, d'aider les employés à identifier les signes avant-coureurs potentiels dans la chaîne d'approvisionnement et de renforcer l'importance de signaler toute préoccupation. Matrox continuera de mettre l'accent sur la formation et la sensibilisation des employés afin que le personnel concerné reste informé de ces enjeux et comprenne son rôle dans le soutien aux pratiques d'approvisionnement responsable.

6. Nos progrès et notre efficacité

Matrox continue de prendre des mesures pour évaluer et améliorer l'efficacité de ses efforts visant à prévenir et réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Nous surveillons les activités pertinentes, les réponses des fournisseurs, la participation à la formation et toute préoccupation ou rapport pouvant survenir. Toutefois, si des rapports ou des préoccupations pertinents sont portés à notre attention, nous examinerons ces informations et en tiendrons compte dans l'examen de nos politiques et procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants. Cela peut inclure l'élaboration et la mise en œuvre d'un système d'évaluation formel de l'efficacité et des indicateurs clés de performance appropriés, le cas échéant.

En 2025 et 2026, nous avons continué à renforcer l'engagement des fournisseurs et le respect des politiques. Des lettres ont été envoyées à environ 83 fournisseurs demandant qu'ils reconnaissent la politique des droits de la personne de Matrox et le Code de conduite des fournisseurs, incluant les attentes relatives aux normes éthiques du travail, au travail forcé, au travail des enfants et à l'esclavage moderne. À ce jour, nous avons reçu des accusés de réception écrits de 75 fournisseurs et faisons un suivi auprès des autres fournisseurs dont les confirmations restent en attente. Nous continuerons d'envoyer des lettres à d'autres fournisseurs dans le cadre de nos efforts continus d'engagement et de diligence raisonnable. Un dossier centralisé de conformité est maintenu pour soutenir la transparence, le suivi et la responsabilité. Nous avons également élargi la couverture de l'engagement de nos fournisseurs en discutant de ces exigences lors d'appels et de réunions avec les fournisseurs et prestataires, y compris dans le cadre des revues d'affaires lorsque c'est applicable. De plus, nous incluons un lien vers notre Code de conduite des fournisseurs sur tous les bons d'achat afin de renforcer nos attentes et d'assurer une visibilité continue de nos normes.

Dans le cadre de notre gouvernance, nous surveillons continuellement la conformité à nos politiques internes et vérifions toutes les préoccupations qui sont soulevées. À ce jour, aucun problème ou plainte important lié à l'esclavage moderne n'a été identifié. À l'avenir, nous sensibiliserons davantage les employés à nos politiques en matière d'esclavage moderne grâce à des séances d'information dédiées, à la recommandation de programmes de formation pertinents et à un suivi actif de la participation afin de promouvoir une compréhension et un engagement généralisés dans l'ensemble de l'organisation. Les employés des achats ont suivi des formations pertinentes, et des initiatives supplémentaires de formation et de sensibilisation sont prévues pour l'année à venir. À l'avenir, nous avons l'intention de cibler un public interne plus large, incluant les employés impliqués dans la sélection des fournisseurs, les achats, l'ingénierie et la gestion des fournisseurs. Nous prévoyons aussi d'impliquer les équipes d'ingénierie plus directement et de les aligner sur la même initiative, particulièrement lorsqu'elles interagissent avec les fournisseurs ou influencent la sélection et la qualification des fournisseurs.

Nos objectifs pour l'année à venir incluent : élargir la sensibilisation et la formation à un public plus large; impliquer les équipes d'ingénierie et les aligner avec l'initiative; incluant des sujets sur l'esclavage moderne et les droits de la personne dans les revues d'affaires et les réunions avec les fournisseurs; continuer à suivre les accusés de réception des fournisseurs et à faire le suivi des confirmations en cours; et effectuer des audits physiques des sites clés et des fournisseurs le cas échéant.

En outre, nous continuerons de renforcer la conformité contractuelle en surveillant l'inclusion de clauses de diligence raisonnable en matière d'esclavage moderne dans les accords avec les fournisseurs et en faisant respecter l'exigence légale interne selon laquelle tous les contrats doivent intégrer des dispositions appropriées traitant de l'esclavage moderne et des droits de la personne.

7. Approbation & Signature

Conformément au sous-alinéa 11(4)b) (ii) de la Loi, le présent Rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Lortron le **31 mai 2026**, et a été présenté au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce Rapport est également disponible sur le site Web de la société Matrox à l'adresse **www.matrox.com**.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent Rapport pour Graphiques Matrox Inc., Services Centraux Matrox Inc. et Lortron Holding Corporation Ltd. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le présent Rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.



Lorne Trottier

Président

31 mai 2026

J'ai le pouvoir de lier Lortron Holding Corporation Ltd.